

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00591

Numéro SIREN : 877 850 271

Nom ou dénomination : A TRAVERS CHAMPS

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2022 sous le numéro de dépôt 176

A TRAVERS CHAMPS
635 av. de la Gimone
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

BILAN AU /30/09/2020/ /12/ MOIS

Certifié Conforme



☎ 05.61.13.59.59 📠 05.61.13.59.58 ✉ cabinet.pubill@wanadoo.fr

Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Toulouse - MIDI-PYRENEES

S.A.R.L. au capital de 300 000 €

N.I.SIRET 492 952 676 000 12 - Code APE 741C - N° intracommunautaire FR 17 492 952 676 000 12

Désignation de l'entreprise A TRAVERS CHAMPSNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 635 av. de la Gimone82500 BEAUMONT DE LOMAGNENuméro SIRET * 8 7 7 8 5 0 2 7 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 2 0</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 801	391
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	2 801	391
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	(7 250)	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	070	120	
	{ Autres * (3)	072	074	6 672	
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	44 410	
	Charges constatées d'avance *	092	094	232	
	Total II	096	098	44 184	
	Total général (I+II)	110	112	46 985	44 575
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		18 612	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		23 612	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		19 933	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	1 030	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		20 963	
Total général (I + II + III)		180		44 575	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 801
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A TRAVERS CHAMPS

Page 5

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le									
13 0 0 9 2 0 2 0										13 1 1 2 2 0 1 8									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209					210	235 615								
	Production vendue	biens			215					214									
		services *				217					218	506							
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222								
	Production immobilisée *										224								
	Subventions d'exploitation reçues										226	1 200							
	Autres produits										230	110							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	237 432							
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234	188 190							
	Variation de stock (marchandises) *										236	7 250							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238	681								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240									
Autres charges externes * :		dont crédit bail :								242	18 974								
		- mobilier				- immobilier				244	1 179								
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 179														
Rémunérations du personnel *										250									
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252									
Dotations aux amortissements *										254	2 410								
Dotations aux provisions										256									
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262	76								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260															
Total des charges d'exploitation (II)										264	218 760								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270	18 672				
Produits financiers										280	3								
Produits exceptionnels										290									
Charges financières										294									
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300	63								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348															
Impôts sur les bénéfices *										306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310	18 612				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312	18 612		314		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318									
Provisions non déductibles *										322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324									
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330	63								
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251								
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997									
Entreprise nouvelles (44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 14																			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 6

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

30/09/2020

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES MAJORATIONS		63
Total des réintégrations diverses	330	63

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPSNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 783	444		446	1 783			1 783	
	Installations générales, agencements divers	450		452	546	454		456	546			546	
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	472	474		476	472			472	
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	2 801	494		496	2 801			2 801	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	1 392	534		536	1 392			1 392	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	546	544		546	546			546	
	Matériel de transport	550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560		562	472	564		566	472			472	
TOTAL		570		572	2 410	574		576	2 410			2 410	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 144
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	15 307
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Page 9

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS

30/09/2020

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : A TRAVERS CHAMPS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 09/10/2019		et clos le : 30/09/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :					
dont apprentis			376		
dont handicapés			657		
				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	236 121
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	236 121
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	110
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	1 200
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 310
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	195 959
Variation négative des stocks				145	7 250
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	8 915
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	76
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	212 199
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137 25 233
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	32 483
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	241 488	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Page 11

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 8 7 7 8 5 0 2 7 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A TRAVERS CHAMPS

ADRESSE (voie) 635 av. de la Gimone

CODE POSTAL 82500

VILLE BEAUMONT DE LOMAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BISSAGNET Prénom(s) Séverine

Nom marital DUCASSE % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 2 500

Naissance : Date 100972 N° Département 82 Commune MONTAUBAN Pays FR

Adresse : N° Voie Lieu-dit "en Suis"

Code postal 82500 Commune GIMAT Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique DUCASSE Prénom(s) David

Nom marital % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 1 500

Naissance : Date 040170 N° Département 82 Commune BEAUMONT DE LO Pays FR

Adresse : N° Voie Lieu-dit "en Suis"

Code postal 82500 Commune GIMAT Pays France

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Page 12

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 8 7 7 8 5 0 2 7 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A TRAVERS CHAMPS

ADRESSE (voie) 635 av. de la Gimone

CODE POSTAL 82500

VILLE BEAUMONT DE LOMAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique DUCASSE Prénom(s) Romain

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 310894 N° Département 82 Commune MONTAUBAN Pays FR

Adresse : N° Voie Lieu-dit "En Suis"

Code postal 82500 Commune GIMAT Pays

Titre (2) M. Nom patronymique DUCASSE Prénom(s) Loïc

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 260498 N° Département 82 Commune MONTAUBAN Pays FR

Adresse : N° Voie Lieu-dit "en Suis"

Code postal 82500 Commune GIMAT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 09/10/2019 au 30/09/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	8 6 4
Total	8 6 4

ANNEXE

Exercice du 09/10/2019 au 30/09/2020

Détail des charges à payer

	Montant
ETAT - CHARGES A PAYER	
- CFE 2020	8 64
Total	8 64

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	232
Total	232

ANNEXE

Exercice du 09/10/2019 au 30/09/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ASSURANCE	232		
Total	232		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Certifié conforme

" A TRAVERS CHAMPS "

S.A.S. au capital de 5 000 €
Siège social : 635 avenue de la Gimone (82500) BEAUMONT DE LOMAGNE
R.C.S. MONTAUBAN 877 850 271

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE
Le 23 mars 2021 A 17 HEURES

- I -

L'an 2021, le 23 mars à 17h00

Les actionnaires de la société A TRAVERS CHAMPS, société par actions simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège social est situé 635 avenue de la Gimone - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de MONTAUBAN, sous le numéro 877 850 271, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur est adressée individuellement par courrier simple ou par courrier électronique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par M.David DUCASSE, actionnaire, président de la SAS A TRAVERS CHAMPS.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que quatre actionnaires, représentant 5000 actions chacun sur les 5000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président constate en conséquence que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés,
- les comptes (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

- II -

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours du même exercice,
- Examen et approbation des comptes dudit exercice, quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du président sur la gestion du groupe.

La discussion est ouverte : le président apporte des précisions sur les opérations de l'exercice clos objet de l'assemblée.

Le Président donne la parole aux participants à l'assemblée, mais personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- III -

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Elle confirme en tant que de besoin qu'aucune rémunération n'a été versée aux actionnaires.

Elle décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 18 611,76 €, comme suit :

- en dotation à la réserve légale	500,00 €
- au compte report à nouveau crédiéteur	18 111,76 €

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et pris connaissance du registre des décisions des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- VI -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M.David DUCASSE



M.Loïc DUCASSE



Mme Séverine DUCASSE



M.Romain DUCASSE

